



Monsieur le Bourguemestre ²¹
 de la ville d'Andenne ¹² *requête*

M. Alfred Fontaine, Semeur, Rue Boyer,
 à Andenne vient solliciter de Monsieur
 le Bourguemestre l'autorisation de faire
 un tir permanent, à la petite carabine
 flobert, dans les dépendances de la
 Maison des ouvriers Andennais et les
 dépendances de la Maison des Frères.

Ce genre de tir étant en usage
 dans bien des localités je me permet
 de croire que Monsieur le Bourguemestre
 saura donner une réponse favorable
 à ma demande.

D'autre part toutes les dispositions seront
 prises que tout accident soit impossible.
 Dans l'attente recevez Monsieur le Bourguemestre
 avec mes remerciements anticipés mes salutations

Distinguez vous
 avec
 votre dévoué

Alfred Fontaine

L^e 27 - 12 - 21.